

<p style="text-align: center;">Motion présentée par Didier Arnal au nom du groupe socialiste et apparenté</p>

Objet : inquiétudes concernant la future législation européenne sur les services.

A quoi pensaient les commissaires européens, dont Michel Barnier alors chargé à Bruxelles de la politique régionale quant ils ont adopté la proposition de directive dite « Bolkestein » ? A quoi pensait le gouvernement français qui monte au créneau plus d'un an après contre ce texte?

En effet, la Commission européenne s'apprête à faire adopter par le Parlement européen une directive sur les services. Sous prétexte de faciliter « l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires de service et la libre circulation des services » dans l'Union européenne, ce texte constitue un double et grave danger.

- En introduisant le « principe du pays d'origine » dans la législation communautaire, elle interdit à terme l'harmonisation des droits nationaux. Par exemple, si un prestataire de service lituanien décide de s'implanter sur notre territoire, les règles sociales et les normes de protection des consommateurs qui s'appliqueront à lui seront désormais celles de la Lituanie et non celles de la France. En cas de litige, ce sera aux tribunaux lituaniens de trancher ! Cette concurrence sauvage n'est pas seulement une prime à l'Etat le moins protecteur, c'est un encouragement massif aux délocalisations.

- La directive préfigure la marchandisation des services publics. Son champ d'application ne se limite pas aux services marchands mais à l'ensemble des services. Alors que l'Union européenne a vocation à protéger l'intérêt général, cela revient à soumettre à la libéralisation sauvage les services publics et sociaux tels que l'aide sociale et médico-sociale, le logement, la culture.

Au vu des dangers que peut constituer ce texte, notamment pour le département qui est au cœur de nombreux services fondamentaux pour les citoyens (aide sociale, service de santé...), les conseillers généraux du Val d'Oise demandent à la commission Barroso le retrait de cette directive et à l'Etat de mettre tout en œuvre avec ses partenaires européens pour revoir en profondeur les orientations prises par cette future législation sur les services.